



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FORMATION IFCA Pyrénées



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente sont prises en application des articles L.6353-1 et suivants du Code du Travail sur la formation professionnelle.

L'inscription à nos formations vaut adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

1. Inscription

- Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit.

2. Convention de formation

- Une convention de formation établie en deux exemplaires est adressée au client. Un exemplaire doit impérativement être signé et retourné à l'IFCA Pyrénées avant le début de la formation.

3. Propriété intellectuelle

- Les supports pédagogiques quels qu'ils soient sont la propriété de l'IFCA Pyrénées et sont protégés par les dispositions de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations dispensées par l'IFCA Pyrénées, ou à des tiers, les dits supports sans un accord écrit préalable de l'IFCA Pyrénées.

4. Convocation

- Une convocation est adressée, au plus tard 10 jours avant le début du stage. Cette convocation précise à minima la date, le lieu ainsi que les horaires de la formation.

5. Annulation

- Toute demande d'annulation d'une inscription doit nous être notifiée par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception au moins 14 jours calendaires avant le début de la formation.
- Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 14 jours avant le début de la formation ou en cas d'absence du ou des participant(s), l'IFCA Pyrénées facturera au client/stagiaire 50% du prix de la formation



à titre d'indemnité forfaitaire et ce, quel que soit le motif du désistement. Toute annulation effectuée dans les 5 jours ouvrés avant le début de la formation, entrainera la facturation totale des heures conventionnées ainsi que les éventuels coûts de préparation inhérents à l'action.

- Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure, le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure.
- Toute formation commencée est due.
- L'IFCA Pyrénées se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 14 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure (maladie du formateur...) sans dédommagements, ni pénalités versées au client. L'IFCA Pyrénées ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

6. Tarifs et facturation

- Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis et la convention de formation et peuvent être soumis à TVA en fonction de la nature de l'action, conformément à la réglementation en vigueur.
- Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'IFCA Pyrénées ou virement. Echéance de paiement : 30 jours à réception de la facture. Le non-respect de ce délai entrainera l'application des pénalités légales en vigueur.
- En cas de règlement par un OPCO, il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- En cas de refus de prise en charge du coût de la formation par l'organisme collecteur, l'établissement est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

7. Echanges de correspondances

- Les courriels ne font foi que s'ils sont envoyés avec un accusé de réception. Par défaut, en l'absence de confirmation par mail en retour de l'IFCA Pyrénées, il faut considérer que l'information n'a pas été reçue.

8. Domiciliation bancaire de l'IFCA Pyrénées

- BPOC, SAINT CYPRIEN
- RIB : code banque 17807 / code guichet 00041 / n° de compte 25521369831 clé 83
- IBAN : FR76 1780 7000 4125 5213 6983 183 - Code BIC : CCBPFRPPTLS



FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Si vous souhaitez vous rétracter de la convention de formation contrat dans les 14 jours suivant sa signature, merci de compléter et renvoyer le présent formulaire à :

- **Par courrier** : IFCA Pyrénées – 9 lieu-dit la Pouche 31210 Franquevielle
- **Par mail** : administration@ifcapyrenees.fr

Madame, Monsieur,

Je vous notifie, par la présente, ma rétractation de la convention de formation professionnelle continue conclu le --/--/----, relative à l'action intitulée :

Date(s) prévue(s) de la formation :

Établissement demandeur et adresse :

Fait à, le /.. .. /.. .. .

*Nom, prénom et fonction du signataire :
(Signature, cachet)*



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS À LA FORMATION CONVENTIONNÉE AVANT EXPIRATION DU DÉLAI DE RÉTRACTATION ET DE RENONCIATION EXPRÈS À L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Vous pouvez bénéficier d'un accès immédiat à la formation conventionnée, conformément à l'article 4 des Conditions Générales de Vente et à l'article L.121-21-8, 13° du Code de la Consommation.

Pour cela, merci de compléter et renvoyer le présent formulaire (accompagné d'un exemplaire de la Convention de formation datée et signée) à :

- **Par courrier** : IFCA Pyrénées – 9 lieu-dit la Pouche 31210 Franquevielle
- **Par mail** : administration@ifcapyrenees.fr

Madame, Monsieur,

Je souhaite avoir accès à la formation conventionnée, avant l'expiration du délai de rétractation et, déclare renoncer expressément à l'exercice du droit de rétractation, dont je bénéficie en vertu de l'article L.121-21-8 du Code de la Consommation.

Date(s) prévue(s) de la formation :

Établissement demandeur et adresse :

Fait à, le/..../..

*Nom, prénom et fonction du signataire :
(Signature, cachet)*

IFCA Pyrénées

Karine Levy

☎ 07 86 70 70 42

✉ karine.levy@ifcapyrenees.fr

Élodie Villacampa

☎ 06 78 73 46 25

✉ administration@ifcapyrenees.fr

